

SEANCE DU 9 JUILLET 2013

Le neuf juillet deux mil treize à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'Omonville la Rogue légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de Michel CANOVILLE, Maire.

PRÉSENTS : Michel CANOVILLE, Pascal MONHUREL, Jean-Marie DUVAL, Chantal LEBACHELEY, Patrice SANSON, Isabelle GUILLOU, Eric BARBIER, Dominique HOCHET, Christian CAUVIN, Fernand ALEXANDRE, Philippe MORISSE.

ABSENTS : Virginie LEPOITTEVIN-SEIGNEUR donne pouvoir à Chantal LEBACHELEY ; Sylvie DUVAL, Robert ROUCAN et Eric VOISIN, excusés.

SECRETARE DE SEANCE : Dominique HOCHET

Stationnement Rue du Général Leclerc (DCM 2013.07.01)

Le Maire rappelle au conseil municipal l'emplacement des places de stationnement rue du Général Leclerc. Le marquage sera fait sur la chaussée dans la deuxième quinzaine de juillet.

Le conseil municipal fait remarquer que le muret de la propriété Hamonet peut être dangereux. Un marquage réfléchissant sera apposé dessus pour le signaler aux usagers de la voie.

Zone 30 dans le village (DCM 2013.07.02)

Lors de l'aménagement de la rue du Général Leclerc, il a été créé deux plateaux surélevés ; l'un au carrefour de la rue de l'Eglise et l'autre au carrefour de la Rue de la Place. Ces aménagements nécessitent la mise en place d'une signalisation adéquate pour chaque plateau.

Le Maire demande au conseil municipal d'engager une réflexion sur la mise en place d'une zone TRENTE. La communauté de communes de la Hague avec l'aide du conseil général a élaboré un plan avec le tracé d'une zone 30 sur une partie du village : une partie du CD 45 jusqu'au carrefour de la rue de la Place ; la rue de la Forge, la rue des Cannivières, la rue d'Aurigny et les Vieilles Rues.

Le conseil municipal souhaiterait étendre cette zone 30 à tout le village car il y a des endroits dangereux tels que la sortie de l'école par exemple. Des panneaux seraient posés à chaque entrée de l'agglomération. Monsieur le Maire précise que cette demande doit être validée par le conseil général et fait remarquer que cette décision entraîne une simplification de la signalétique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de mettre tout le village en zone 30 et autorise le Maire à demander l'avis du Conseil Général et à commander les panneaux nécessaires à la mise en place de cette décision.

Pour : 12 Contre : 1 Abstention : 0

Signalisation du port (DCM 2013.07.03)

Sens interdit au droit du Mar Bella : le conseil municipal a remarqué que de nombreux véhicules remontent encore la rue du Hâble malgré le sens interdit. Il est décidé de mettre une bordure de trottoir en galets pour déplacer le sens interdit afin qu'il soit mieux vu par les automobilistes.

De plus, des véhicules entrent dans le chemin piétonnier en pensant que c'est une sortie. Un panneau « voie sans issue » va être installé pour éviter ce problème.

Sortie du port : Le maire signale au conseil municipal que de nombreux véhicules peinent à trouver la sortie du port malgré les panneaux « sortie ». Il propose de faire marquer des flèches au sol pour diriger les véhicules vers la bonne direction. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord.

Stop à l'angle des terrains de tennis : le conseil municipal décide de remplacer le stop par un céder le passage. Un arrêté sera rédigé en ce sens. De plus une demande sera faite auprès du conseil général pour mettre des panneaux de direction « Auderville » et « Beaumont-Hague » en face de cette sortie de voie.

Un conseiller municipal signale également que de nombreux quads passent par le chemin de l'Etimbert. Cela est assez dangereux car c'est une voie où circulent beaucoup de piétons. Le conseil municipal décide d'apposer un panneau « voie sans issue » à l'entrée du Chemin et d'installer un plot après la maison de Christian CAUVIN

Remplacement du pont de l'épicerie (DCM 2013.07.04)

Le pont à côté de l'épicerie est devenu dangereux, il convient de le remplacer. Suite à une consultation, deux devis ont été reçus :

- Ets Bonnemains : 6 530,00 € HT
- Ets Soinard : 1 924,20 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise Soinard pour un montant de 1 924,20 € HT soit 2 058,89 € TTC. Le conseil rappelle que ce pont est destiné au seul usage des piétons.

Cette dépense sera imputée à l'article 61523 du budget de la commune 2013.

Enrobé devant les gîtes de mer (DCM 2013.07.05)

Jean-Marie DUVAL présente trois devis concernant la pose d'enrobé rougissant devant les gîtes de mer.

- Cauvin TP : 12 741 € HT
- Mastello : 9 673,30 € HT
- Sarl Leconte : 8 453,50 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise Leconte pour un montant de 8 453,50 € HT soit 10 110,39 € TTC.

Cette dépense sera imputée à l'article 61523 du budget des gîtes de mer 2013.

Tarifs du camping – garage mort (DCM 2013.07.06)

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retirer la ligne « emplacement bloqué » des tarifs du camping afin d'éviter d'avoir des « garages morts » sur le terrain de camping.

Cette décision prendra effet au 1^{er} janvier 2014.

Rentrée scolaire 2013 (DCM 2013.07.07)

Pascal MONHUREL informe le conseil municipal des décisions prises en ce qui concerne la rentrée scolaire 2013-2014.

Le RPI d'Omonville fusionne avec l'école de Gréville-Hague.

Il y aura 3 classes sur Gréville pour un total de 63 élèves et 4 classes sur Omonville la Rogue pour 70 élèves.

Horaires des écoles :

<i>Gréville-Hague</i>	Maternelles	Elémentaire (CP – CE1)
Le matin	9h05 (accueil à partir de 8h55)	9h00 (accueil à partir de 8h50)
Fin de matinée	12h05	12h00
Début d'après-midi	13h45 (accueil à partir de 13h35)	13h50 (accueil à partir de 13h40)
Fin de journée	16h45	16h50

<i>Omonville la Rogue</i>	Maternelles + élémentaire (CE2 – CM1- CM2)
Le matin	8h45 (accueil à partir de 8h35)
Fin de matinée	11h45
Début d'après-midi	13h30 (accueil à partir de 13h20)
Fin de journée	16h30

Horaires des transports scolaires

Les horaires de transports définitifs seront publiés dès que possible. Des essais de circuits en bus sont en cours.

Travaux à l'école d'Omonville la Rogue

Le projet de construction du préau est suspendu puisque l'avenir de l'école n'est toujours pas assuré.

Le conseil municipal souhaite avoir des nouvelles sur la mise en conformité du bâtiment et questionnera les services de la Communauté de communes de la Hague à ce sujet.

Convention avec l'Office du Tourisme de la Hague (DCM 2013.07.08)

Le maire donne lecture de la proposition de convention avec l'Office du Tourisme de la Hague concernant les sentiers de randonnées et leur entretien.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention mais demande à ce que la phrase « dans les plus brefs délais » de l'article 2 : obligations de la commune soit retirée.

Demande de subvention des pêcheurs professionnels (DCM 2013.07.09)

Dans le cadre de l'organisation du bal du 13 juillet prochain, l'association des pêcheurs professionnels demande une subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer à l'association une subvention exceptionnelle de 500 €.

Subventions 2013 (DCM 2013.07.10)

Le conseil municipal étudie les demandes de subvention suivantes :

Association Hague Marine : le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 152 € pour l'année 2013.

Association CAACH : après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 30 € par enfant inscrit aux activités du CAACH (4 enfants pour l'atelier arts plastiques et 7 enfants pour le cirque) soit 330 € au total

Association de formation musicale : après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 30 € pour l'année 2013.

Droit de préemption urbain (DCM 2013.07.11)

Le maire présente une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain pour la parcelle A 340 sis 31 rue du Général Leclerc et appartenant à Monsieur Pierre LEFEBVRE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Droit de préemption urbain (DCM 2013.07.12)

Le maire présente à nouveau la déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain pour la parcelle A409 « les Vignes » appartenant à Monsieur Jean-Pierre Lecanu.

Le maire rappelle au conseil municipal que cette parcelle est inscrite au PLU comme étant un emplacement réservé notamment à l'extension du cimetière. Le terrain restera donc non constructible.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Travaux de l'épicerie (DCM 2013.07.13)

Les travaux supplémentaires, l'achat de matériel de cuisine et le remplacement de la chambre froide sont des dépenses qui n'avaient pas été prévues dans le budget de l'épicerie.

De plus, il faudra prévoir la pose d'un volet roulant sur la fenêtre de la sandwicherie.

Ces dépenses s'élèvent à environ 20 000 €.

Le syndicat demande aux communes membres de délibérer pour le versement de cette somme.

Le conseil municipal de Digulleville accepte d'avancer la totalité de la somme.

La convention devra être modifiée en ce sens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord sur ces nouvelles dépenses et autorise le maire à signer l'avenant à la convention.

Exposition au port (DCM 2013.07.14)

Lors du dernier conseil municipal, il avait été décidé de financer l'exposition de photos au port.

Rappel du budget : 1 500 € de droit à l'image pour le photographe Antoine SOUBIGOU et 735 € de reprographie.

Il s'avère que le devis pour la reprographie ne correspond pas à la reproduction de photos pour une exposition.

Pascal MONHUREL présente un nouveau devis correspondant à la demande du photographe pour un montant de 1 340 € HT. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le surplus du devis et autorise le Maire à le signer.

Demande d'emplacement au port (DCM 2013.07.15)

Le Maire donne lecture d'un courrier d'Alexandre CONIGLIO demandant l'autorisation au conseil municipal de s'installer sur le port pour vendre des crêpes et des boissons certains jours de beau temps.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord sur cette demande. Le Maire rencontrera Monsieur CONIGLIO pour déterminer l'emplacement.

Demande de subvention – voyage scolaire (DCM 2013.07.16)

Le maire donne lecture du courrier du lycée Littré demandant une subvention pour le voyage scolaire de Paul CHEREL en mars 2013 à Mont-de-Lans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 30 € au lycée pour ce voyage

Choix du géomètre pour la division de la parcelle A93 – ancienne station d'épuration (DCM 2013.07.17)

Le maire explique au conseil municipal qu'il convient de prendre un géomètre afin de réaliser un plan parcellaire, une délimitation, un document d'arpentage et une déclaration préalable pour la division de la parcelle et la délimitation de la future voirie.

Pascal MONHUREL ne prend pas part à la délibération.

Deux devis ont été reçus :

- Géomat : 1 890 € HT
- Géodis : 1 325 € HT

Le conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise Géodis, la moins-disante, pour un montant de 1 325 € HT soit 1 584,70 € TTC.

Stationnement des camping-cars (DCM 2013.07.18)

Les élus déplorent le nombre important de camping-cars s'installant sur le port. Ils occupent beaucoup de places de parking et utilisent les installations publiques (sanitaires, eau courante ...).

Le maire rappelle que le camping est équipé d'une aire de service pour recevoir les camping-cars. Chantal Lebatcheley informe le conseil municipal que certains camping-cars arrivent le soir après la fermeture de l'accueil du camping, se servent des commodités et repartent le matin avant l'arrivée de la responsable et donc ne payent pas le service.

En ce qui concerne le stationnement sur le port, certains élus informent le conseil municipal qu'en Bretagne tout le littoral est interdit aux camping-cars et que ceux-ci sont renvoyés vers des aires de stationnement prévues à leur accueil. Les élus proposent de poser des portiques démontables pour empêcher les camping-cars de stationner sur les parkings du port. Une demande de devis va être faite pour la prochaine réunion du conseil municipal.

En ce qui concerne le problème du camping, le maire propose de poser une barrière qui ne s'ouvrirait qu'une fois les sommes dûes acquittées par les camping-caristes. Une demande de devis sera également faite pour le prochain conseil.

Questions diverses

- Planning pour l'installation des chalets
 - Fin de l'appel d'offre pour la VRD : 19 juillet
 - Lancement de l'appel d'offre pour les chalets : cet été
 - Choix de l'entreprise VRD : début septembre
 - Travaux VRD : octobre à fin décembre
 - Choix de l'entreprise pour l'installation de chalets : avant la fin de l'année

Chantal Lebacheley informe le conseil municipal que les locations saisonnières aux gîtes de mer sont moins nombreuses cette année et espère que les nouveaux chalets ne feront pas concurrence aux gîtes. Elle précise également que les installations sanitaires au camping sont vétustes et que cela représenterait un budget conséquent pour tout remettre en état. Le conseil municipal entamera une réflexion sur l'avenir du camping et sa rénovation.

- Robinet aux viviers : des abus ont été constatés sur l'utilisation du robinet aux viviers. La solution serait de mettre un boîtier à jeton pour rendre l'utilisation du robinet payante. La demande va être faite à la communauté de communes de la Hague.
- Entrée de la mairie : le conseil municipal décide de faire installer des dalles bleues (comme la montée de la mairie). Des élus indiquent que ces dalles sont un peu glissantes et friables.
- Terrains de pétanque : les cailloux sont trop gros, il n'est pas possible de jouer correctement sur les deux terrains. L'arène granitique actuelle sera retirée pour en remettre une plus adéquate à l'activité.
- Le conseil municipal déplore le grand nombre de crottes de chiens dans la commune et plus particulièrement à l'espace vert.
- Le maire rappelle les règles de brûlage des végétaux qui ne sont pas toujours respectées dans le village : extrait de l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Manche du 8 février 2005 « article 3 : le brûlage des végétaux ligneux et semi-ligneux (branches nues dont le diamètre est supérieur à 7cm) est autorisé en dehors de la période du 1^{er} avril au 31 octobre à une distance d'au moins 200 mètres des habitations et 100 mètres des routes ... »
- Local de vente devant les viviers : Christian Cauvin informe le conseil municipal que l'appel d'offres est en cours. L'association des pêcheurs a demandé que le loyer des locaux de vente soit imputé avec le loyer des viviers.
- Monsieur Cauvin indique la dangerosité des pins sur la propriété de Madame Lefebvre. Le Maire fera un courrier dans ce sens (l'hiver dernier a fait tomber nombre d'arbres apparemment en bonne santé) ; ceux-ci ont toutes les chances de tomber sur les habitations en cas de tempête.
- Station d'épuration : l'attribution des offres se fera début septembre. Toutes les offres sont à l'analyse.
- FPIC : le conseil municipal accepte bien évidemment le calcul de la Communauté de Communes de la Hague et remercie les délégués d'avoir voté une répartition du FPIC qui diminue la contribution communale qui passe ainsi de 28 254 € à 7 108 €.

NOM et Prénom	Emargement ou motif de non-signature	NOM et Prénom	Emargement ou motif de non-signature
CANOVILLE Michel		HOCHET Dominique	
MONHUREL Pascal		ROUCAN Robert	Excusé
DUVAL Jean-Marie		VOISIN Eric	Excusé
LEBACHELEY Chantal		CAUVIN Christian	
SANSON Patrice		ALEXANDRE Fernand	
GUILLOU Isabelle		MORISSE Philippe	
DUVAL Sylvie	Excusée	SEIGNEUR Virginie	Donne pouvoir à Chantal LEBACHELEY
BARBIER Eric			